

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ARCAMBAL DU 30 OCTOBRE 2017

Présents : Agnès BELTZER, Corinne DUPIN, Michel CABESSUT, Patrick VIGIER, Michèle BLANC, Marcelle TEULIERES, Chantal CHEVRIAU, Didier LABRO.
Guy DELLEUR, directeur de l'EHPAD.

Excusés : Christine WAY, Ingrid PERROT, Frédéric OLIVIER, Saliha OUSMER, Geoffrey ZAMBONI.

Procurations : Frédéric FAGUET à Marcelle TEULIERES

Secrétaire de séance : Corinne DUPIN

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Didier LABRO, Président du CCAS ouvre la séance. Il nous fait part de la démission d'André GENE BRIERES suite à son déménagement hors département.

Il soumet ensuite le compte rendu de la séance du 20 septembre 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Vote du Budget Primitif Hébergement 2018 et proposition des tarifs de l'Ehpad La Barte.

A) Budget de Fonctionnement

G. DELLEUR nous explique que le Conseil Départemental nous impose des taux de reconduction. Mais ces derniers sont trop faibles :

Sur le budget d'hébergement : +0,5% sur les achats, +0,5% sur les frais de structure et seulement +1% sur les charges de personnel malgré les changements de grilles en 2017 et 2018. Et prévoir le remboursement de blanchisserie à 6 familles, environ 3300€.

Sur le forfait dépendance, il précise qu'ainsi nous devrions garder la base 2017 + 1 %, ce qui est insuffisant compte tenu de la convergence des tarifs, avec une diminution de financement sur 7 ans qui atteindra en 2023 environ 28 860€. De plus le Forfait Dépendance sera obéré par une reprise de 12.303,71 € du déficit 2016.

Par ailleurs, la nouvelle procédure d'admission des résidents résultant de la Loi ASV va engendrer une diminution d'occupation donc moins de journées facturées.

De ce fait il y aura une augmentation mécanique du prix de la journée.

On se doute que le Conseil Département n'acceptera pas le prix de journée proposé.

Mais la question du financement des salaires se pose puisqu'ils représentent 75 % du budget. Il va falloir nécessairement remplacer les agents de nuits, mais nous serons contraints de réduire à 60% les remplacements sur les postes d'aides-soignantes.

En ce qui concerne le budget soins on prévoit de faire de l'auto-remplacement sur les postes infirmiers durant les congés.

Corinne DUPIN précise qu'il n'est pas normal de voter un budget prévisionnel si nous n'avons pas toutes les données pour 2018, puisqu'une fois encore nous n'avons de l'ARS aucun renseignement.

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

B) Budget d'Investissement

G. DELLEUR nous présente le budget prévisionnel d'investissements de 297.345,64 €.

Le montant prévu en acquisition est une enveloppe globale de 28.500 € aléatoire.

Le conseil pense qu'il faut se poser les bonnes questions : Que pourrait-on faire pour améliorer le bien-être des résidents ou du personnel ?

Le budget d'investissement est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des décisions modificatives au Budget 2017 de l'Ehpad La Barte.

A) Budget de fonctionnement

G. DELLEUR nous précise que sur le poste hébergement les comptes sont bons, sur le poste dépendance les groupes I (achats) et III (frais structurels) sont bons, mais que le groupe II (charges de personnel) est limite. Sur le poste soins, on est en dépassement sur le groupe I (les stocks sont à revoir), le groupe II est limite et le Groupe III est correct.

La décision modificative sur le budget de fonctionnement est approuvée à l'unanimité.

B) Budget d'investissement

G. DELLEUR explique qu'il y a lieu de réajuster le montant des emplois suite à l'achat d'une auto-laveuse pour les sols, mais également pour solder la facture du parcours de santé « GEROMOUV ».

La décision modificative sur le budget d'investissement est approuvée à l'unanimité.

3. Questions diverses

Il apparaît que la qualité des repas se dégrade non pas en quantité mais en qualité. Les informations doivent remonter à la cuisine centrale.

Suite à la démission de Frédérique OLIVIER au conseil de vie sociale, c'est Corinne DUPIN qui est nommée.

Jacques ANNES (président du conseil de vie sociale) souhaiterait recevoir tous les documents relatifs à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. Il est décidé de se renseigner pour savoir si cela est une obligation.

G. DELLEUR et les services du trésor public ont réussi à diminuer la dette d'impayés au sein de l'EHPAD. Nous sommes passés de 76.000€ à 31.000€ à fin septembre.

Nous allons essayer de trouver un remplaçant à A. GENE BRIERES, mais nous n'avons aucune obligation de le remplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.